

Communiqué de presse

Gaz renouvelables: la progression se confirme

Les gaz renouvelables couvrent actuellement près de 8% des ventes de gaz en Suisse et confirment ainsi les ambitions de la filière gazière helvétique: 15% en 2030, 50% en 2040 et décarbonisation complète à partir de 2050. Rien n'empêcherait une progression plus rapide, si n'était la logique de la politique suisse, qui fait obstacle tant à l'encouragement systématique de la production indigène qu'aux importations.

La part des gaz renouvelables injectés dans le réseau suisse a atteint 7,7% en 2022, contre 5,5% en 2021. Premier facteur, la production indigène affiche une vigoureuse poussée, passant de 419 GWh en 2021 à 476 GWh en 2022. Quatre nouvelles installations ont été raccordées au réseau durant l'année écoulée, dont la première centrale suisse de biométhane synthétisé à partir d'hydrogène vert et de CO₂ sur le site de Regiowerk Limeco à Dietikon ZH. Le nombre d'installations produisant du gaz renouvelable directement injecté dans le réseau atteint désormais 41 unités. Second facteur, les importations de biogaz enregistrent aussi une importante croissance: 2'135 GWh en 2022, contre 1'830 GWh en 2021.

Cadre général: il faut impérativement améliorer les conditions

Certes très positive, l'évolution esquissée ci-dessus ne saurait occulter le fait que la production indigène de gaz renouvelable a un potentiel encore largement sous-exploité à cause de l'absence de conditions favorables. En effet, il n'existe à l'heure actuelle aucune aide publique à l'injection de gaz renouvelables dans le réseau; tous les efforts fournis dans ce sens ont été assumés jusqu'ici exclusivement par l'Industrie gazière, respectivement par les consommateurs de gaz. Cette situation s'avère de plus en plus difficile à tenir, vu l'envolée des prix de l'énergie et l'ouverture du marché. De surcroît, les importations sont sans cesse freinées par de nouveaux obstacles.

L'Association suisse de l'Industrie gazière plaide en faveur des mesures suivantes pour accélérer la progression des gaz renouvelables:

1. Instaurer rapidement au niveau fédéral un modèle d'encouragement mettant sur pied d'égalité l'injection des gaz renouvelables par rapport à la production d'électricité à partir de biogaz. Du point de vue énergétique, la production d'électricité à partir de gaz renouvelables est moins efficace que l'injection de ces gaz renouvelables dans le réseau. Or, le modèle prévu dans le cadre de la révision de la loi sur le CO₂ maintient un régime privilégiant la production d'électricité renouvelable, ce qui désavantage de facto l'injection des gaz renouvelables, d'autant que le cadre financier prévu est totalement insuffisant pour contrebalancer cette inégalité.
2. Simplifier la réglementation de l'aménagement du territoire de façon à ce que le permis de construire soit plus facile à obtenir pour les installations de production de gaz renouvelables. L'important potentiel de production dormant dans le secteur agricole ne peut être valorisé que si les installations nécessaires à cet effet peuvent être intégrées aux exploitations agricoles. Il faut par ailleurs adapter le droit foncier rural de manière à permettre la participation d'acteurs non agricoles au financement des installations de production de biogaz érigées sur terrain agricole. L'investissement initial représente une lourde charge pour les agriculteurs.

3. Exempter les installations power-to-gas des redevances pour l'utilisation du réseau. Ces installations servent à convertir l'énergie électrique en énergie stockable et peuvent ainsi contribuer de manière significative à la sécurité d'approvisionnement en hiver. Cette exemption améliorerait leur rentabilité. La solution actuellement prévue par la Commission de l'énergie du Conseil national restreint au contraire le potentiel des installations power-to-gas et privilégie la réinjection de l'électricité dans le réseau par rapport à son utilisation à titre de carburant ou de combustible.
4. Reconnaître les importations de gaz renouvelables en provenance des pays européens. Assimilées par les autorités aux importations de gaz fossile, elles sont frappées de la taxe sur le CO₂ – une pratique aberrante qu'il s'agit de supprimer définitivement.

Les gaz renouvelables (biogaz, biométhane, hydrogène vert) jouent un rôle capital dans la décarbonisation de l'approvisionnement énergétique. Ils remplaceront progressivement le gaz naturel. La transition vers un approvisionnement énergétique sûr, économique et climatiquement neutre ne réussira que si elle s'appuie sur un large mix d'infrastructures et d'agents énergétiques. Une électrification unilatérale de notre système énergétique mettrait la Suisse en situation de dépendance et se solderait par une facture excessivement lourde pour notre économie. Les installations de cogénération (CCF), qui produisent simultanément chaleur et électricité, peuvent contribuer de manière significative à la production d'électricité en hiver. De même, les technologies telles que le power-to-gas peuvent largement contribuer à l'avènement d'un approvisionnement énergétique durable et climatiquement neutre grâce au stockage saisonnier de l'électricité renouvelable dans le réseau gazier.

Renseignements:

Thomas Hegglin, porte-parole de l'ASIG, 044 288 32 62, thomas.hegglin@gazenergie.ch
Zurich, 7 mars 2023